



Les inscriptions pour le transport scolaire 2022 – 2023 sont ouvertes à compter du 13 juin.

Nous invitons les familles à renouveler l'inscription de leur enfant au transport scolaire par le biais du service en ligne avant le 31 juillet*.

Quel que soit le réseau de transport emprunté, **il est obligatoire de disposer d'un titre de transport valable** (même si l'élève bénéficie de la gratuité) et de le valider à chaque montée dans un véhicule.

L'édito de Thierry Mathieu, Président d'Hérault Transport, Conseiller régional

Efficace et solidaire : tel est le modèle de transport en commun que promeut et opère le syndicat mixte Hérault Transport avec ses six partenaires que sont la Région, la Métropole de Montpellier et les Agglomérations de Béziers, de Sète, d'Agde-Pézenas et du Pays de l'Or.

Ce maillage territorial opérationnel, fruit de la recherche de complémentarités et de fluidité prend tout son sens aujourd'hui avec les ambitions affichées de nouvelles connectivités, de nouvelles synergies, de nouvelles formes de mobilités.

Sûr et écoresponsable : tel est en pratique le service public de transport que nous portons, en favorisant l'autonomie des jeunes, en leur permettant de se déplacer pour leurs loisirs, leurs activités sportives et culturelles, nous faisons en sorte que le temps du trajet scolaire et autre soit pour nos jeunes un temps de lien social partagé.

Je vous souhaite à toutes et tous une belle année scolaire sur le réseau liO Hérault Transport !

Rappel des modalités :

- Inscriptions directement en ligne :

<https://www.herault-transport.fr/lignes-scolaires/inscriptions>

- Cliquez sur le lien « première inscription » ou « renouvellement » ;
- Consultez le site internet <https://www.herault-transport.fr> : les tarifs, les horaires, le règlement du transport scolaire, la foire aux questions ...



* Cette année, des frais pour inscription tardive non justifiée pourront s'appliquer.

Le service Accueil et Inscriptions